



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 21 octobre 2009

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 octobre 2009 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

*Sont présents :*

Réjean Masson	préfet	Martinville (M)
Ghislaine Leblond	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Fernand Veilleux	maire	Compton (M)
Réal Ouimette	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Lucie Tremblay	mairesse	Saint-Herménégilde (M)
Jacques Madore	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Linda Ouellet	mairesse	Sainte-Edwidge-de Clifton (C)
Guy Lefebvre	maire	Stanstead-Est (M)
Gladys Bruun	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 16 septembre 2009
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
  - 4.2.1 État du dossier - Internet haute vitesse

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Contrats de déneigement
  - 5.3.1 MRC
  - 5.3.2 Nettoyeur
- 5.4 Programmes d'amélioration de l'habitation - Autorisation à déboursier
- 5.5 Fondation Canadian Tire
- 5.6 Internet haute vitesse - Honoraires de l'ingénieur
- 5.7 Programme d'aide contre la prolifération des algues bleues (PAPA) - Autorisation à dépenser
- 5.8 20<sup>e</sup> édition de la Fête régionale de la famille - Autorisation à dépenser



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.9 Poste de la SQ – Entretien du système de climatisation
- 5.10 Travaux de cours d'eau - Dépenses
- 5.11 Modification de la résolution CM2009-08-270 – Frais exigibles par la CPTAQ
  
- 6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT**
  - 6.1 Certificat de conformité – Travaux de mise aux normes du barrage de Waterville
  - 6.2 Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook - Modifications
  
- 7.0 AVIS DE MOTION**
  - 7.1 Règlement établissant la contribution financière des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté de Coaticook à la promotion et au développement économiques pour l'exercice financier 2010
  
- 8.0 RÈGLEMENTS**
  - 8.1 Règlement relatif au cours d'eau et à la rivière Coaticook traversant les lots 2 935 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook situé dans la Ville de Coaticook et 17C-P et 16C-P du rang 7 du cadastre du Canton de Barford situé dans la municipalité de Dixville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
  - 8.2 Règlement modifiant le règlement 2-298 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2007 et les suivants
  - 8.3 Règlement remplaçant le règlement 2-310 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
  
- 9.0 AUTRES AFFAIRES**
  - 9.1 Loisirs
    - 9.1.1 Québec en forme – Organisme mandataire
    - 9.1.2 Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir - Signature
  - 9.2 CLD de la MRC de Coaticook
    - 9.2.1 Prévisions financières 2010
    - 9.2.2 CLD – Sièges
  - 9.3 Collecte sélective
    - 9.3.1 Orientations 2010 et suivantes
    - 9.3.2 Régie de tri de la région sherbrookoise – Prévisions budgétaires
  - 9.4 Fermeture du centre administratif - Période des fêtes
  - 9.5 TACTIC Ltée – Désignation des représentants
  - 9.6 Souper des fêtes – Choix du menu
  - 9.7 Contrat de diversification et de développement – Autorisation à signature
  - 9.8 20<sup>e</sup> édition de la Fête régionale de la famille – Mise en garde du CSSS
    - 9.8.1 Tenue de l'événement
    - 9.8.2 Remise des prix – Bonification



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 9.9 Plan d'action 2010 – Récupération des contenants de peintures vides
- 9.10 Préparation du budget de 2010
- 9.11 Hydro-Québec – Programme Diagnostic résidentiel Mieux Consommer
- 9.12 Plastiques agricoles – Appel d'offres

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 19 octobre 2009
- 10.2 Compte rendu de la Table des intervenants d'urgence du 30 septembre 2009
- 10.3 Compte rendu du Comité de sécurité incendie du 23 septembre 2009

**11.0 RECOMMANDATIONS**

- 11.1 Comité administratif du 19 octobre 2009
  - 11.1.1 Appui à la MRC de la Haute-Yamaska – Demande de modification législative pour accroître la sécurité en période de chasse aux cervidés
  - 11.1.2 Appui à la MRC d'Antoine-Labelle – Demande d'admissibilité – Programme RénoVillage
  - 11.1.3 Appui à la MRC du Haut-Richelieu – Partage de l'usage d'antennes, d'équipements et du spectre analogique

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directrice générale
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
  - 13.4.1 Avertisseurs de fumée – Quelques précisions
  - 13.4.2 Rapport de gestion des matières résiduelles – 3<sup>e</sup> trimestre

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h37, par le préfet, Monsieur Réjean Masson qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Nancy Bilodeau, greffière, fait fonction de secrétaire. La directrice générale, Sylvie Harvey et l'aménagiste-géomaticien, Hughes Ménard sont également présents.

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-10-308

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gaby Côté  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
TOTAL	43/43	100 %	0	0

**ADOPTION**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

CM2009-10-309

**4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2009**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 16 septembre 2009 et n'en requièrent pas lecture ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 16 septembre 2009, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.2.1 INTERNET HAUTE VITESSE**

La directrice générale, Madame Sylvie Harvey présente l'état du dossier «déploiement d'Internet Haute vitesse». L'assemblée de fondation de TACTIC Ltée a eu lieu au début octobre. Une vingtaine de personnes étaient présentes. Les modalités du programme d'aide financière seront bientôt connues. Un appel d'offres devra être lancé pour les fournisseurs d'équipements requis pour le déploiement.

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 243 150,72 \$ payés au 21 octobre 2009 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2009-10-310

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 10 195,40 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Ghislaine Leblond  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La directrice générale dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2009, pour le mois de septembre, comme ici au long reproduit.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.3 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

CM2009-10-311

**5.3.1 MRC**

**ATTENDU** que «Excavation le Petit Travailleur» assume le contrat de déneigement depuis quatre ans ;

**ATTENDU** que la soumission inclut l'épandage d'abrasif (sable) ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un projet d'entente et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- < d'autoriser la direction générale à signer l'entente accordant à «Excavation Le Petit Travailleur» le contrat de déneigement de la cour arrière servant de stationnement au montant de 1 100 \$, avant toutes taxes, pour la saison 2009-2010 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 1 186,63 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < d'autoriser le paiement de la dépense, tel que stipulé à l'entente précitée.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-10-312

**5.3.2 NETTOYEUR**

**ATTENDU** que «Excavation le Petit Travailleur» assume le contrat de déneigement depuis quatre ans ;

**ATTENDU** que la soumission inclut l'épandage d'abrasif (sable) ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un projet d'entente et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU**

- < d'autoriser la direction générale à signer l'entente accordant à «Excavation Le Petit Travailleur» le contrat de déneigement de la cour du 386 rue St-Edmond (Nettoyeur) au montant de 1 100 \$, avant toutes taxes, pour la saison 2009-2010 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 1 100 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < d'autoriser le paiement de la dépense, tel que stipulé à l'entente précitée.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-10-313

**5.4 PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITATION –  
 AUTORISATION À DÉBOURSER**

**ATTENDU** que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

**ATTENDU** que les dossiers F-7076731 et F-7029153 furent autorisés dans le cadre du programme de RénoVillage, programmation 2009-2010 offert par la Société d'habitation du Québec ;

**ATTENDU** que les dossiers P-0496145 et P-0617993 furent autorisés dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile, programmation 2009-2010 offert par la Société d'habitation du Québec ;

**ATTENDU** que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Fernand Veilleux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement du montant de subvention pré-autorisé du programme RénoVillage et d'Adaptation de domicile offerts par la Société d'habitation du Québec pour les dossiers précités lors de la fin des travaux de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-10-314

**5.5 FONDATION CANADIAN TIRE**

**ATTENDU** que la Fondation Canadian Tire permet à des enfants dont les familles sont moins fortunées de pratiquer une activité physique en accordant un montant pour les frais d'inscription ou les frais d'équipements ;

**ATTENDU** que le budget alloué à la MRC de Coaticook de 4 125 \$ permettra d'aider 28 jeunes de la MRC à pratiquer une activité ;

**ATTENDU** que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement du montant de subvention offert par la Fondation Canadian Tire pour les dossiers pré-autorisés par le comité de sélection.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-10-315

**5.6 INTERNET HAUTE VITESSE - HONORAIRES DE L'INGÉNIEUR**

**ATTENDU** que Xit Télécom Inc. a déposé un dernier rapport dans le cadre de la demande d'étude d'ingénierie détaillée pour le branchement d'Internet haute vitesse pour l'ensemble de son territoire ;

**ATTENDU** que quelques éléments sont manquants avant de payer le versement final, tel que prévu au contrat ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par la conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU**

- < d'autoriser la direction générale à retenir 10 % du total du contrat jusqu'à ce que Xit Télécom Inc. rencontre les exigences du devis de l'appel d'offres et ce, conformément à la résolution CM2009-03-89 ;
- < d'autoriser le paiement à Xit Télécom Inc. d'un montant 11 700 \$ plus les taxes applicables ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 12 621,38 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tel que précité.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-10-316

**5.7 PROGRAMME D'AIDE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ALGUES BLEUES (PAPA) – AUTORISATION À DÉPENSER**

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a annoncé le 27 juin 2008 l'entrée en vigueur du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA), dont la gestion relève du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le programme a pour objet d'aider les MRC admissibles à se doter d'une planification dans l'application de mesures correctrices à l'endroit d'installations septiques déficientes et susceptibles de constituer une source importante de prolifération d'algues bleu-vert ;

**ATTENDU** que les dépenses reliées au *Programme PAPA*, sont couvertes par le ministère jusqu'à concurrence d'un montant de 40 000 \$ vu les plans d'eau admissibles ;

**ATTENDU** que ces dépenses ne font toutefois pas partie du règlement de délégation en faveur de la direction générale ;

**ATTENDU** qu'un bilan sera présenté à la fin du programme ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Fernand Veilleux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

- < d'autoriser la direction générale à procéder aux diverses dépenses et engagements pour la bonne marche du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) ;
- < d'engager le crédit dans la catégorie de fonctions «Aménagement», selon les termes de l'entente, jusqu'au montant maximum de 40 000 \$ ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-10-317

**5.8 20<sup>E</sup> ÉDITION DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE –  
AUTORISATION À DÉPENSER**

**ATTENDU** que l'organisation de la Fête régionale de la famille engendre divers frais pour la préparation de l'événement ;

**ATTENDU** que le budget est suffisant pour couvrir les dépenses reliées à l'événement ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU**

- < d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement ;
- < d'engager le crédit pour l'animation, les jeux gonflables, les cadeaux, les costumes, les bricolages, l'alimentation, etc., dans la catégorie de fonctions «Aménagement», selon le budget et les surplus accumulés et réservés à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-10-318

**5.9 POSTE DE LA SQ - ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CLIMATISATION**

**ATTENDU** que «Felteau réfrigération et climatisation Inc.» qui effectue l'entretien du système de climatisation du poste de police de la Sûreté du Québec de la MRC de Coaticook a procédé à l'entretien préventif du système ;

**ATTENDU** que les honoraires sont de 601 \$, avant toutes taxes ;

**ATTENDU** que ces frais sont inclus dans le bail à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU**

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 601 \$ dans la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires à Felteau réfrigération et climatisation Inc., tels que présenté.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-10-319

**5.10 TRAVAUX DE COURS D'EAU - DÉPENSES**

**ATTENDU** que des travaux de cours d'eau sont terminés ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les coûts associés aux travaux réalisés en vertu du règlement 5-006 (2009) sur le lot 3 312 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook (Ville de Coaticook) sont de 22 838,34 \$ ;

**ATTENDU** que les coûts associés aux travaux réalisés en vertu du règlement 5-001 (2008) sur le lot 1 803 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke (municipalité de Compton) sont de 4 591,39 \$ ;

**ATTENDU** que ceux associés aux travaux réalisés en vertu du règlement 2-265 (2005) sur le lot 3 416 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke (municipalité de Compton) sont de 35 432,03 \$ ;

**ATTENDU** que ni la MRC, ni les municipalités n'engageront de frais pour lesdits services et travaux ;

**ATTENDU** que la MRC facturera l'intégralité des travaux et des frais de gestion à la Municipalité de Compton et à la Ville de Coaticook, selon le cas et que celles-ci devront procéder à un règlement de taxation pour les propriétaires ;

**ATTENDU** que chacun des propriétaires s'est engagé à payer l'intégralité des frais associés aux travaux ;

**ATTENDU** que la MRC doit toutefois acquitter les frais pour les refacturer ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jacques Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Guy Lefebvre

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter de payer les divers fournisseurs des travaux de cours d'eau décrits à la présente pour un montant total net de 62 862,26 \$ ;
- < d'affecter et d'engager le crédit correspondant, temporairement dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*», puisque les revenus correspondants viendront le combler ;
- < de requérir de la trésorerie la facturation de la municipalité de Compton et de la Ville de Coaticook avec les frais de gestion correspondants.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2009-10-320

**5.11 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2009-08-270 –  
FRAIS EXIGIBLES PAR LA CPTAQ**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2009-08-270 la MRC a acheminé à la CPTAQ une demande pour l'ensemble des sites visés pour l'implantation de bornes sèches prévues dans le plan de couverture de risques du schéma incendie qui requièrent une autorisation accompagnée d'un chèque de 259 \$ à cet effet ;

**ATTENDU** que lorsqu'une demande est présentée par une corporation publique et que celle-ci porte sur le territoire de plusieurs municipalités différentes, le tarif applicable est exigé pour chacune des municipalités concernées ;

**ATTENDU** qu'il est opportun de modifier la résolution CM2009-08-270 afin d'autoriser les crédits demandés par la CPTAQ ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Ghislaine Leblond  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Fernand Veilleux

**IL EST RÉSOLU**

< de modifier la résolution CM2009-08-270 du conseil de la MRC de Coaticook et elle se lira dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** que la *Loi sur la sécurité incendie* adoptée en juin 2000, oblige les autorités régionales à établir, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

**ATTENDU** que le Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 23 février 2007 ;

**ATTENDU** que l'entrée en vigueur dudit schéma impose aux municipalités, par sa mise en œuvre, l'installation de bornes sèches en zone agricole et cela dans un court délai ;

**ATTENDU** que l'installation des bornes sèches a comme objectif de respecter les orientations prévues au schéma de couverture de risques en incendie ;

**ATTENDU** que ces installations sont des projets d'utilité publique et d'intérêt collectif, ayant pour but de protéger les biens et les personnes ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Martinville, Saint-Herménégilde, Stanstead-Est et Waterville ont besoin d'une autorisation de la CPTAQ pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture pour établir leurs points d'eau aux endroits ciblés par le préventionniste et le schéma ;

**ATTENDU** que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles sera respectée ;

**ATTENDU** que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole et l'on y retrouve des terres en culture et en boisé ;

**ATTENDU** que les bornes sèches seront installées à proximité des chemins afin d'être accessibles aux camions de protection incendie, emplacements ayant moins d'impacts sur l'agriculture ;

**ATTENDU** que chacune des municipalités a obtenu et signé un protocole d'entente avec chacun des propriétaires des lots visés ;

**ATTENDU** que la CPTAQ pour évaluer la demande devra tenir compte du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook et du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que cette demande est conforme auxdits schémas ;

**ATTENDU** que chacune des municipalités soutient la demande qui doit être présentée à la CPTAQ ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

**IL EST RÉSOLU**

- < de regrouper dans une seule demande tous les sites visés pour l'implantation de bornes sèches prévues dans le plan de couverture de risques du schéma incendie qui requièrent une autorisation de la CPTAQ ;
- < d'acheminer à la CPTAQ aux noms des municipalités, une demande collective pour une utilisation à d'autres fins que l'agriculture pour l'implantation de bornes sèches en milieu agricole ;
- < d'acheminer une copie de cette demande à l'UPA et de requérir leur avis et appui ainsi que la renonciation au délai de 30 jours suivant l'orientation préliminaire de la Commission, afin d'accélérer le processus ;
- < de renoncer par les présentes au délai de 30 jours également accordé à la MRC de Coaticook ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 1 554 \$ relatif à cette dépense dans la catégorie de fonctions « Aménagement » ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.»



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
TOTAL	43/43	100 %	0	0

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT**

**6.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU BARRAGE DE WATERVILLE**

**ATTENDU** que le Centre d'expertise hydrique du Québec, Direction des barrages publics désire réaliser des travaux visant la mise aux normes du barrage de Waterville qui ne satisfait plus aux règles de l'art et aux normes minimales édictées par la *Loi sur la sécurité des barrages* à l'égard de la sécurité fonctionnelle et structurale ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte l'avis de conformité préparé par l'aménagiste de la MRC de Coaticook, Monsieur Hughes Ménard, à l'égard des travaux projetés et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un tel avis de conformité ne saurait se substituer ou remplacer un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs si des travaux sont effectués dans le lit du cours d'eau étant identifié comme la Rivière Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Gladys Bruun  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU** d'émettre un certificat de conformité au Centre d'expertise hydrique du Québec, Direction des barrages publics pour la réalisation des travaux visant la mise aux normes du barrage de Waterville en soulignant la mise en garde énoncée à la présente.

CM2009-10-321



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
TOTAL	43/43	100 %	0	0

ADOPTION

CM2009-10-322

**6.2 POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS JURIDICTION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK - MODIFICATIONS**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2007-05-166, la MRC a adopté la «Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» ;

**ATTENDU** que des obligations et responsabilités incombent à la MRC pour toute intervention à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et sur sa juridiction exclusive, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2009 dudit comité ;

**ATTENDU** que le conseil juge approprié de modifier la politique conformément à la modification de la réglementation sur les cours d'eau en vigueur à la MRC afin de clarifier ce qui est du niveau local (exemples : embâcles et barrages de castors) et ce qui est du niveau régional (exemples : gestion des fossés et des zones inondables) ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- < de modifier la «Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», selon les recommandations du comité de gestion de l'eau de la MRC de Coaticook ;
- < d'adopter la Politique telle que présentée, celle-ci remplace donc à toutes fins que de droit, la politique adoptée aux termes de la résolution CM2007-05-166 ;
- < de transmettre une copie de la nouvelle politique aux municipalités locales, pour les informer ;
- < de tenir une séance d'informations pour les fonctionnaires concernés dès le début de 2010.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**7.0 AVIS DE MOTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.1 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Fernand Veilleux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir la contribution financière des municipalités locales de la MRC de Coaticook à la promotion et au développement économique pour l'exercice financier 2010, sera présenté au conseil de la MRC et ce afin de financer le CLD de la MRC de Coaticook.

**8.0 RÈGLEMENTS**

CM2009-10-323

**8.1 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU ET À LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 2 935 040 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK SITUÉ DANS LA VILLE DE COATICOOK ET 17C-P ET 16C-P DU RANG 7 DU CADASTRE DU CANTON DE BARFORD SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-007 (2009) «Règlement relatif au cours d'eau et à la rivière Coaticook traversant les lots 2 935 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook situé dans la Ville de Coaticook et 17C-P et 16C-P du rang 7 du cadastre du Canton de Barford situé dans la municipalité de Dixville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 septembre 2009 ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'un cours d'eau traversant Coaticook et Dixville afin d'y effectuer des travaux ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jacques Madore  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

< d'approuver et adopter le règlement 5-007 (2009) «Règlement relatif au cours d'eau et à la rivière Coaticook traversant les lots 2 935 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook situé dans la Ville de Coaticook et 17C-P et 16C-P du rang 7 du cadastre du Canton de Barford situé dans la municipalité de Dixville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

< d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-007 (2009), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-10-324

**8.2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2-298 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007 ET SUIVANTS**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-298.1 «Règlement modifiant le règlement 2-298 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2007 et les suivants» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 septembre 2009 ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit de prévoir une indexation minimale de 1 % pour les rémunérations et allocations de dépenses des élus de la MRC ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un avis public fut affiché et publié dans le journal local à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Gladys Bruun  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 2-298.1 «Règlement modifiant le règlement 2-298 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2007 et les suivants» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-298.1, et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-10-325

**8.3 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2-310 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-005 (2009) «Règlement remplaçant le règlement 2-310 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 septembre 2009 ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement des règles pour toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau sur le territoire de la MRC de Coaticook conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 4-005 (2009) «Règlement remplaçant le règlement 2-310 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-005 (2009), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

**9.1 LOISIRS**

CM2009-10-326

**9.1.1 QUÉBEC EN FORME – ORGANISME MANDATAIRE**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook pourrait bénéficier du programme «*Québec en forme*» dès le début de 2010 ;

**ATTENDU** que la MRC serait alors l'organisme mandataire dudit programme ;

**ATTENDU** que les rôles de l'organisme mandataire sont définis comme suit :

- fonction administrative (appliquer les décisions du Comité d'actions locales (CAL) : paiement de salaire, de factures, etc.) ;
- recevoir la subvention de «*Québec en forme*» au nom du CAL ;
- fournir au CAL et à «*Québec en forme*» des rapports financiers selon les postes budgétaires adoptés par le CAL ;
- appliquer les procédures administratives, selon le guide ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter que la MRC de Coaticook agisse comme organisme mandataire dans le cadre du programme «*Québec en forme*» et remplisse les rôles décrits à la présente résolution ;
- < de transmettre copie conforme de la présente résolution aux autorités responsables du programme «*Québec en forme*».

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2009-10-327

**9.1.2 ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION COMMUNE  
D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR - SIGNATURE**

**ATTENDU** que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ont indiqué par résolution qu'elles désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure, avec la MRC, une entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2009-09-303, il fut décidé de procéder à l'ajout des municipalités de Martinville et Dixville à raison d'une heure chacune, heures incluses dans la partie exclusive aux 6 municipalités (Barnston-Ouest, East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton) sans bloc d'heures réservé ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte le projet d'«Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir» et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**ATTENDU** que les municipalités locales ont également accepté par résolution de procéder à la signature de celle-ci ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Fernand Veilleux

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**9.2 CLD DE LA MRC DE COATICOOK**

CM2009-10-328

**9.2.1 PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2010**

**ATTENDU** que le CLD de la MRC de Coaticook a établi ses prévisions financières pour l'année 2010 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC prennent en compte 3 options pour établir la quote-part devant servir au financement du CLD et en font siennes comme ici au long reproduites ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jacques Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU** d'opter pour l'option 2 et ainsi la quote-part sera d'un montant de 216 925,50 \$ soit une hausse de 4 % pour 2010.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-10-329

**9.2.2 CLD - SIÈGES**

**ATTENDU** le retrait de la vie politique de Monsieur Gérald Boudreau à titre de maire de Waterville ;

**ATTENDU** le départ de Monsieur Provencher à titre de représentant de l'industrie ;

**ATTENDU** que ses sièges vacants avant la période de désignation par le conseil de la MRC de Coaticook risquent d'affecter le quorum requis pour les assemblées du CLD de la MRC de Coaticook, d'ici la fin novembre 2009 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU** d'accepter que Madame Gladys Bruun, mairesse de Waterville et que Monsieur Gary Caldwell terminent les mandats respectivement d'élus provenant de la MRC et de représentant de l'industrie, et ce jusqu'à nouvelles désignations par le conseil de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
TOTAL	43/43	100 %	0	0

**ADOPTION**

**9.3 COLLECTE SÉLECTIVE**

CM2009-10-330

**9.3.1 ORIENTATIONS 2010 ET SUIVANTES**

**ATTENDU** que le camion de collecte sélective fut acquis en 2005 ;

**ATTENDU** qu'il effectue la collecte sur une base régulière depuis juillet 2005 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'en juillet 2010, il comptera 13 000 heures d'utilisation et 300 000 km au compteur (soit une équivalence de 800 000 km) soit le double de l'ancien camion lors de son aliénation ;

**ATTENDU** que l'utilisation moyenne de ce type de camion est de 12 000 à 13 000 heures ;

**ATTENDU** que lors de son acquisition, le moteur du camion était équipé des dernières normes anti-pollution et que beaucoup de problèmes furent soulevés au cours des 12 premiers mois d'utilisation ;

**ATTENDU** que de nouvelles normes seront en vigueur en 2010 ;

**ATTENDU** que des réparations majeures furent effectuées en 2009 ;

**ATTENDU** que la pince fut entièrement refaite en 2008 ;

**ATTENDU** que la benne nécessite certains travaux d'entretien afin d'en prolonger la durée de vie ;

**ATTENDU** que la benne et le compacteur actuels présentent de nombreux avantages comparativement avec ce qui est disponible présentement sur le marché ;

**ATTENDU** que la direction générale présente diverses options suite à la consultation des opérateurs de collecte sélective et que le conseil en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU**

- < de conserver le camion actuel pour 2010 ;
- < de confier le mandat à la direction générale de procéder à une évaluation des coûts de la collecte à l'interne (avec l'achat d'un camion complet ou en conservant la benne, pour janvier 2011) et au privé afin de procéder à une comparaison au cours de l'été 2010.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2009-10-331

**9.3.2 RÉGIE DE TRI DE LA RÉGION SHERBROOKOISE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

**ATTENDU** que les administrateurs de la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2010 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC prennent en compte la résolution R.T.R. 2009-382-00 de la séance du conseil d'administration de la Régie et en font sienne comme ici au long reproduite ;

**ATTENDU** que cette résolution fait état d'une quote-part à 7.00 \$/porte pour l'année 2010 ;

**ATTENDU** que cette résolution fait également état d'une appropriation de surplus d'un montant de 35 553 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires doivent être adoptées par chacun des membres de la Régie ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook est membre de la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter l'établissement d'une quote-part à 7.00 \$/porte pour l'année 2010 tout en refusant les prévisions budgétaires 2010 de la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise, telles que présentées, puisque la résolution R.T.R. 2009-382-00 n'est pas le juste reflet des délibérations des discussions des administrateurs, l'appropriation de surplus n'ayant pas été convenue à l'unanimité ;
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution à chacun des membres de la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise ;
- < de demander que la résolution R.T.R. 2009-382-00 soit corrigée afin d'indiquer la dissidence des représentants de la MRC de Coaticook, si l'appropriation du surplus est maintenue.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2009-10-332

**9.4 FERMETURE DU CENTRE ADMINISTRATIF - PÉRIODE DES FÊTES**

**ATTENDU** qu'aux termes de la Politique pour les conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook, les employés réguliers (les opérateurs du camion de collecte sélective étant exclus) ont 6 congés fériés chômés et payés pour la période des fêtes et 2 journées compensatoires pour un total de 8 jours ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Gladys Bruun  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Fernand Veilleux

**IL EST RÉSOLU** de fermer le centre administratif du 23 décembre 2009 au 3 janvier 2010 inclusivement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2009-10-333

**9.5 TACTIC LTÉE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

**ATTENDU** que les personnes ayant demandé la constitution en corporation de la TACTIC étaient *ipso facto* les premiers administrateurs de la TACTIC ;

**ATTENDU** qu'aux termes des règlements généraux, le conseil d'administration se compose de 9 membres dont 5 sièges sont réservés aux personnes nommées à cet effet ;

**ATTENDU** que 2 de ces représentants doivent être nommés par le conseil de la MRC de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gaby Côté  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

- < de désigner messieurs Jacques Madore et Réjean Masson à titre de représentants de la MRC de Coaticook sur le conseil d'administration de TACTIC Ltée chargé du déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- < de transmettre une copie de la présente résolution à TACTIC Ltée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**9.6 SOUPER DES FÊTES – CHOIX DE MENU**

Les élus prennent en considération les choix de menus pour le souper des fêtes de la MRC devant avoir lieu à Waterville, le 4 décembre prochain et établissent qu'un repas de type méchoui avec 3 choix de viandes (porc, bœuf et poulet) avec 2 types de salades et riz, choix de sauces, pomme de terre au four et dessert sera servi.

CM2009-10-334

**9.7 CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION À SIGNATURE**

**ATTENDU** que le programme de Soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a ciblé la MRC de Coaticook, ainsi que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook et Waterville afin de bénéficier dudit programme ;

**ATTENDU** que cette reconnaissance vient du fait que ces municipalités traversent une crise industrielle majeure ayant déjà causé plus de 20 % de perte d'emplois ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2007-11-345 a autorisé la signature d'un premier contrat de diversification et de développement ;

**ATTENDU** que le ministère reconnaît maintenant que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette est également dévitalisée ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte un nouveau contrat de diversification et de développement proposé par le ministère et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que chacune des municipalités (Barnston-Ouest, Coaticook, Waterville et Saint-Venant-de-Paquette) ont accepté d'investir en mise de fonds 10 % du montant total du contrat pour avoir accès audit programme et de nommer des représentants pour faire parti du comité responsable de l'élaboration et la réalisation du plan de diversification et de développement ;

**ATTENDU** que l'aide financière est maintenant de 835 000 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter le nouveau contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, tel que proposé ;
- < d'autoriser sa signature par le préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale ;
- < de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**9.8 20<sup>E</sup> ÉDITION DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – MISE EN GARDE DU CSSS**

**9.8.1 TENUE DE L'ÉVÉNEMENT**

**ATTENDU** que la coordination des mesures d'urgence et des communications du Centre de Santé et des Services sociaux de la MRC de Coaticook a émis une mise en garde concernant la tenue de la Fête régionale de la famille – édition 2009 ;

**ATTENDU** que la tenue de l'activité sera en période possible d'éclosion de la grippe A H1N1 et rassemblera une clientèle à risque (enfants, bébés et femmes enceintes) ;

CM2009-10-335



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Fernand Veilleux

**IL EST RÉSOLU**

- < de ne pas tenir la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, le 13 décembre prochain ;
- < de procéder aux inscriptions *via* les municipalités locales, tel que prévu ;
- < de procéder aux divers tirages selon les catégories établies, lors de la soirée des fêtes du 4 décembre prochain ;
- < de procéder à un avis public *via* le journal local afin d'aviser la population que les tirages auront lieu sans la fête, tout en mentionnant les commanditaires ;
- < de procéder à la remise des certificats de citoyenneté pour les nouveaux-nés par le biais des municipalités ;
- < de procéder à l'annulation de certains engagements ou réservations ou de les retarder pour la prochaine édition ;
- < de tenir la 20<sup>e</sup> édition de la fête en décembre 2010.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-10-336

**9.8.2 REMISE DES PRIX - BONIFICATION**

**ATTENDU** la décision du conseil de la MRC de Coaticook de ne pas tenir la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, le 13 décembre prochain en raison de la possible période d'éclosion de la grippe A H1N1 ;

**ATTENDU** qu'il y aura les tirages sans la présence des clientèles à risque ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU** de procéder au tirage des montants dans leur intégralité et ce, sans tenir compte d'une discrimination ou bonification pour présence sur place lors de l'événement des éditions ultérieures, compte tenu du contexte grippal de 2009.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

Madame Linda Ouellet quitte les délibérations. Il est 21h00.

CM2009-10-337

**9.9 PLAN D'ACTION 2010 - RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE PEINTURES VIDES**

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités a accepté le projet soumis par la chargée de projet en matières résiduelles, Madame Monique Clément dans le cadre du *Programme de récupération de contenants de peinture vides* ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook est donc admissible à une aide financière additionnelle de 1 000 \$ ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le projet de plan d'action 2010 préparé par la chargée de projet et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU** d'accepter le plan d'action 2010, tel que proposé dans le cadre du *Programme de récupération de contenants de peinture vides* ainsi que le budget qui y est associé.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,68%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

Madame Linda Ouellet se joint aux délibérations. Il est 21h05.

CM2009-10-338

**9.2.2 PRÉPARATION DU BUDGET DE 2010**

**ATTENDU** qu'en janvier 2009, la MRC de Coaticook a procédé à un changement de professionnels en matière d'évaluation municipale ;

**ATTENDU** que 5 municipalités ont fait faire une équilibrage de leur rôle d'évaluation foncière pour l'exercice 2010 ;

**ATTENDU** que ces équilibrages entraînent des augmentations variant de 15,88 à 44,28 % ;

**ATTENDU** que les facteurs comparatifs de ces municipalités sont maintenant de 1,00 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les autres municipalités ont des hausses variant de 0,29 à 2,65 de leur richesse foncière, puisque seule la valeur des permis traités (tenue à jour) au cours de l'année fut ajouté ;

**ATTENDU** que les facteurs comparatifs de ces municipalités varient de 1,18 à 1,69 ;

**ATTENDU** que la prochaine équilibrage prévue au contrat aura lieu dans 3 ans pour les municipalités, à l'exception de la municipalité de Saint-Malo ;

**ATTENDU** que cet état de fait amène beaucoup de distorsions et de variations pour la préparation du budget 2010 ;

**ATTENDU** que la direction générale fait état de 3 options et leurs conséquences globales sans nommer précisément de municipalités ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Ghislaine Leblond  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU**

- < de confier le mandat à la direction générale de procéder à la préparation des quotes-parts 2010 avec l'utilisation de la richesse foncière de 2009 ajustée selon la dernière tenue à jour disponible au 31 octobre 2009 (donc en tenant compte des permis traités au cours de l'année), ce qui évite les fluctuations importantes entre les années pour une même municipalité et un meilleur arrimage avec l'augmentation réelle du budget de la MRC de Coaticook ;
- < de conserver cette façon de fixer la quote-part jusqu'à ce que l'ensemble des facteurs comparatifs des rôles d'évaluation foncière des municipalités se situent entre 0,90 et 1,10 ;
- < de conserver également la date du 31 octobre comme date ultime d'ajustement avec les tenues à jour disponibles (soient les permis traités au cours de l'année) afin de tenir compte d'un maximum de livraison tout en respectant les délais prévus pour l'élaboration du budget de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre			2	3,37
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>41/43</b>	<b>96,63%</b>	<b>2/43</b>	<b>3,37 %</b>

ADOPTION À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES

**9.11 HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME DIAGNOSTIC  
RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER**

Rappel que la campagne ÇA RAPPORTE EN ESTRIE pour les Diagnostics résidentiels MIEUX CONSOMMER d’Hydro-Québec débute en avril et que les projets doivent être identifiés et transmis à Hydro-Québec d’ici quelques semaines.

CM2009-10-339

**9.12 PLASTIQUES AGRICOLES – APPEL D’OFFRES**

**ATTENDU** qu’aux termes de la résolution CM2009-09-303, il fut résolu d’offrir une solution régionale pour la récupération des plastiques agricoles sur l’ensemble du territoire de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu’il y a lieu de procéder à un appel d’offres sur invitation afin d’obtenir le meilleur prix possible ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Fernand Veilleux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

- < d’accepter d’aller en appel d’offres sur invitation auprès d’au moins 3 entreprises de l’Estrie pour la récupération des plastiques agricoles sur l’ensemble du territoire de la MRC de Coaticook ;
- < d’inviter les entreprises pour un contrat d’un an avec possibilité de renouvellement ;
- < de procéder à cet appel d’offres conformément à la loi, dans les meilleurs délais afin d’intégrer ce service additionnel dans les quotes-parts 2010, s’il y a lieu.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

**10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 OCTOBRE 2009**

La secrétaire dépose le procès-verbal de la session ordinaire du comité administratif du 19 octobre 2009.

**10.2 COMPTE-RENDU DE LA TABLE DES INTERVENANTS D'URGENCE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

La secrétaire dépose le compte-rendu de la Table des intervenants d'urgence du 30 septembre 2009. La présidente, Madame Linda Ouellet en fait un bref résumé.

**10.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 23 SEPTEMBRE 2009**

La secrétaire dépose le compte rendu de la réunion du Comité de sécurité incendie du 23 septembre 2009. La présidente, Madame Linda Ouellet en fait un bref résumé.

**11.0 RECOMMANDATIONS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 OCTOBRE 2009**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-10-340

**11.1.1 APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE POUR ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ EN PÉRIODE DE CHASSE AUX SERVIDÉS**

**ATTENDU** que la MRC de la Haute-Yamaska sollicite l'appui de la MRC pour interpeller le gouvernement du Québec afin qu'une modification législative soit apportée dans le but d'interdire le transport d'armes à feu, en tout temps, dans un véhicule à moins que l'arme à feu soit déposée dans le coffre du véhicule ou que l'arme soit insérée dans un étui ou un contenant barré et rendue inopérable et de prévoir une amende en cas de non respect de cette interdiction ;

**ATTENDU** le nombre important de cerfs de Virginie au Québec, particulièrement en Estrie ;

**ATTENDU** que certaines municipalités du territoire vivent une problématique due à la concentration du cheptel en milieu boisé, représentant une imposante quantité de cervidés par kilomètre carré ;

**ATTENDU** que cette problématique se vit également sur d'autres territoires du Québec, dont la MRC de la Haute-Yamaska ;

**ATTENDU** que le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 57 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1) édictant que nul ne peut prendre place à bord d'un véhicule et être en possession la nuit d'une arme à feu non chargée, d'un arc ou d'une arbalète non armée, sauf si cette arme à feu, cet arc ou cette arbalète est inséré dans un étui fermé ou déposé dans le coffre du véhicule ;

**ATTENDU** qu'un chasseur peut toutefois avoir en sa possession, le jour, une arme à feu dans sa voiture à ses côtés, en autant que celle-ci ne soit pas chargée ;

**ATTENDU** que la proximité des cerfs, due à leur grand nombre, peut être un incitatif pour certains chasseurs de charger leur arme et de tirer à partir de leur véhicule ou en bordure du chemin public ;

**ATTENDU** que la sécurité des citoyens est menacée car il ne faut que très peu de temps pour charger une arme ;

**ATTENDU** qu'une législation de la Nouvelle-Écosse a notamment interdit en tout temps d'avoir en sa possession et de transporter une arme à feu à bord d'un véhicule à moins que l'arme ne soit déposée dans le coffre du véhicule ou qu'elle soit placée dans un étui ou contenant barré et rendue inopérable (article 8, 4<sup>e</sup> alinéa, paragraphe a) de la *Firearm and Bow regulations*) ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 19 octobre 2009 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer les démarches de la MRC de la Haute-Yamaska afin d'interpeller le gouvernement du Québec afin qu'une modification législative soit apportée dans le but d'interdire le transport d'armes à feu, en tout temps, dans un véhicule à moins que l'arme à feu soit déposée dans le coffre du véhicule ou que l'arme soit insérée dans un étui ou un contenant barré et rendue inopérable et de prévoir une amende en cas de non respect de cette interdiction ;
- < de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec eu égard à cette requête ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-10-341

**11.1.2 APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ - PROGRAMME RÉNOVILLAGE**

**ATTENDU** que la MRC d'Antoine-Labelle sollicite l'appui de la MRC afin d'interpeller le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable de la Société d'Habitation du Québec, d'augmenter la limite de la valeur uniformisée que peut fixer une MRC ou une ville dans le cadre du programme RénoVillage à au moins 100 000 \$ et de permettre la possibilité de bénéficier du programme plus d'une fois, afin de répondre à des besoins spécifiques ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC est mandataire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour la gestion du programme RénoVillage ;

**ATTENDU** que le programme RénoVillage est reconduit pour deux ans (2009-2010 et 2010-2011) avec une enveloppe budgétaire annuelle de 150 000 \$ pour la MRC ;

**ATTENDU** que les critères d'admissibilité au programme RénoVillage sont basés notamment sur la valeur uniformisée de la résidence visée par les travaux, avec une valeur maximale de 75 000 \$ ;

**ATTENDU** les importantes hausses de la valeur foncière des résidences qui ont été observées au cours des dernières années sur l'ensemble du territoire québécois en raison de l'évolution de la valeur marchande des résidences pouvant aller jusqu'à doubler la valeur, et ce sur une très courte période ;

**ATTENDU** que des résidences qui étaient éligibles au programme ne le sont plus sur la seule base de l'augmentation de leur valeur alors qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune rénovation ou de travaux ;

**ATTENDU** que la MRC a fait de la publicité auprès des municipalités ;

**ATTENDU** que seulement 32 000 \$ de la programmation actuelle sont engagés et qu'il n'y a aucune demande en attente ;

**ATTENDU** que les normes d'admissibilité du programme ne permettent de rejoindre qu'une partie de la population ciblée ;

**ATTENDU** qu'à l'exemple du Programme de réparations d'urgence (PRU), il y aurait lieu de donner accès au programme plus d'une fois ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 19 octobre 2009 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette

**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer les démarches de la MRC d'Antoine-Labelle afin d'interpeller le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable de la Société d'Habitation du Québec, d'augmenter la limite de la valeur uniformisée que peut fixer une MRC ou une ville dans le cadre du programme RénoVillage à au moins 100 000 \$ et de permettre la possibilité de bénéficier du programme plus d'une fois, afin de répondre à des besoins spécifiques ;
- < de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec eu égard à cette requête ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la requérante.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2009-10-342

**11.1.3 APPUI À LA MRC DU HAUT-RICHELIEU - PARTAGE DE L'USAGE D'ANTENNES, D'ÉQUIPEMENTS ET DU SPECTRE ANALOGIQUE**

**ATTENDU** que la MRC du Haut-Richelieu sollicite l'appui de la MRC afin d'interpeller Industrie Canada de réserver aux fins du déploiement de services Internet sans fil pour les municipalités et les communautés rurales, une partie des équipements analogiques et des bandes de fréquence qui seront rendues disponibles à compter de 2011 ;

**ATTENDU** qu'au Canada, le 31 août 2011, toutes les chaînes de télévision canadiennes devront être converties au numérique et cesseront de diffuser sur les ondes hertziennes en NTSC analogique (standard de codage analogique de la vidéo en couleurs, lancée en 1953 aux États-Unis) ;

**ATTENDU** que ce changement majeur va libérer une partie des fréquences hertziennes actuellement réservées à la télédiffusion dont c'est notamment le cas pour les fréquences de la bande UHF de 614 à 806 MHz, réservée aux canaux de télévision 14 à 59 ;

**ATTENDU** que l'usage des ondes hertziennes est de juridiction fédérale et qu'Industrie Canada détermine les conditions d'utilisation des fréquences ;

**ATTENDU** qu'un grand nombre de municipalités et de communautés rurales canadiennes, et particulièrement au Québec, utilisent, ou sont sur le point d'utiliser, des technologies d'accès Internet sans fil (Wi-Fi et WiMax) de capacité pour le moins limitées dû, entre autre, à la végétation abondante ou à la topographie ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les stations de télévision diffusant actuellement sur les ondes hertziennes en NTSC disposent encore, à l'heure actuelle, de réseaux d'antennes de télédiffusion sur de vastes territoires dont le partage de l'usage serait possible grâce à la négociation ;

**ATTENDU** que les fréquences de la bande UHF (614 à 806 MHz), qui seront disponibles à compter de 2011 pourraient faciliter le déploiement de services Internet sans fil de qualité supérieure pour les municipalités et communautés rurales canadiennes et québécoises car dans ces bandes de fréquences, l'atténuation (ou la faiblesse) du signal est beaucoup moins problématique et la portée beaucoup plus grande que dans les bandes libres (900, 2400 et 5400 MHz) actuellement utilisées par les technologies d'accès Internet sans fil Wi-Fi et WiMax ;

**ATTENDU** que les antennes et équipements analogiques qui seront disponibles à compter de 2011 pourraient eux aussi, avantageusement être mis à profit aux fins du déploiement de services Internet sans fil Haute Définition pour les municipalités et les communautés rurales dont celles du Québec, entre autres pour la protection civile (communications avec la police, les pompiers, les ambulanciers), la télémétrie (ex. : relevés à distance des données concernant les usines d'épuration d'eau, les puits artésiens), la localisation instantanée du personnel et des équipements mobiles afin de maximiser et d'optimiser la livraison des services ;

**ATTENDU** qu'il s'agit ici d'un enjeu vital pour les municipalités et les communautés rurales aux plans économique, éducatif, culturel, social, touristique et du marché du travail ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 19 octobre 2009 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer les démarches de la MRC du Haut-Richelieu et d'interpeller Industrie Canada de réserver aux fins du déploiement de services Internet sans fil pour les municipalités et les communautés rurales, une partie des équipements analogiques et des bandes de fréquence qui seront rendues disponibles à compter de 2011 ;
- < de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec eu égard à cette requête ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la requérante.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gladys Bruun	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>43/43</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**13.0 RAPPORTS**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Réjean Masson fait un bref retour sur ses principales activités, soient : réunion à la CRÉ-Estrie, où le CAB de la MRC de Coaticook a obtenu 50 000 \$ pour ses travaux de rénovation et un montant de 100 000 \$ fut réservé à la région pour des espaces locatifs agroalimentaires. Plusieurs propriétés foncières de DOMTAR sont à vendre, mais celle-ci se réserve les droits de coupe. Avec les représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, il fut question d'un nouveau pont pour les motoneiges à l'entrée de Sherbrooke au coût de 100 000 \$. Il a assisté à la première assemblée générale de TACTIC Ltée, à la remise des prix Excel, à la conférence de presse au CIARC, à une rencontre avec Paysages Estriens, etc.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Jacques Madore, responsable des dossiers de loisirs, indique que Madame Karine Meunier de Dixville remplacera Madame Diane Lauzon-Rioux au Carrefour Loisirs. Les demandes de financement pour la prochaine édition du camp 9-1-1 ont été envoyées. Il a reçu un chèque de 600 \$ provenant des profits du tournoi de golf de la Sûreté du Québec, District de l'Estrie pour le maintien du travailleur de milieu sur le territoire de la MRC de Coaticook.

Lucie Tremblay, responsable des dossiers culturels, mentionne que la Commission scolaire des Hauts-Cantons aura dorénavant un siège coopté. Un montant de 31 000 \$ sera versé pour l'élaboration des personnages historiques de Martinville, East Hereford, Saint-Venant-de-Paquette et Sainte-Edwidge-de-Clifton. Le calendrier 2010 de la Table de concertation sur le thème «*Les Enfants de la Terre*» est enfin disponible. Le CAB travaille sur les risques de pandémie avec le virus A H1N1 et leur projet de relocalisation. Au niveau de la famille, la seconde édition du bulletin est disponible et le ministère de l'Éducation des loisirs et du Sport a versé 6 429 \$ pour le prochain planificateur au comité ÉLÉ (Éveil à la lecture et à l'écriture).

Richard Belleville, responsables des dossiers de matières résiduelles indique que la Régie de tri travaille sur le budget 2010 et sur des façons d'améliorer la qualité des matières. Des investissements seront à faire d'ici peu. Il a également assisté à la conférence de presse de la Régie des déchets solides de la région de Coaticook, suite aux derniers investissements.

Linda Ouellet, responsable des dossiers de sécurité publique dresse un bref résumé de la réunion du comité de sécurité publique du 21 octobre où il fut notamment question du prochain forum des CSP.

Bertrand Lamoureux informe les élus que le Centre de santé agrandit. Il bénéficiera d'une aide financière de 3,2 millions \$. Il sera important que tout le monde participe à l'opération de séduction auprès des nouveaux médecins. Il indique que la FQCC fut fort impressionnée de l'accueil réservé lors de l'événement Camping & Caravaning. L'expérience pourrait être renouvelée dès 2012.

Ghislaine Leblond, responsable du Pacte rural mentionne que la soirée de la ruralité le 29 septembre dernier fut un succès. À titre de déléguée au CIARC, elle a assisté à la conférence de presse pour les travaux de réfection et l'œuvre d'art.

**13.3 DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale fait un bref retour sur ses principales activités, soient : l'organisation et la tenue de la conférence de presse pour le dossier Internet haute vitesse, la tenue de l'assemblée générale de fondation de TACTIC Ltée, suivi auprès du fournisseur de service Internet, suivi du dossier du Mont Hereford, préparation du budget 2010, etc.

**13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**13.4.1 AVERTISSEURS DE FUMÉE - QUELQUES PRÉCISIONS**

La secrétaire dépose le communiqué envoyé aux médias suite à la parution de l'article paru le 29 septembre 2009 dans le Journal *La Tribune*. Les précisions qui s'imposaient y sont relatées.

**13.4.2 RAPPORT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 3<sup>E</sup> TRIMESTRE**

La secrétaire dépose le rapport de gestion des matières résiduelles pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 2009 avec un comparatif pour la même période de 2008. On note une baisse généralisée de la quantité recyclée. On récupère 23 % plus de matières compostables qu'à pareille date l'an dernier. L'enfouissement a diminué de façon importante. Le rapport sera présenté aux directeurs généraux des municipalités.

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h53.

\_\_\_\_\_  
LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 21 octobre 2009.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives